

Conseil de gestion du 6 juillet 2023

Délibération n°2023-005

Approbation du procès-verbal du conseil de gestion du 31 mars 2023

- VU le code de l'environnement et notamment ses articles L 334-3 et suivants et R 334-31 et suivants ;
- VU le décret n°2019-1580 du 31 décembre 2019 relatif à l'Office français de la biodiversité ;
- VU le décret n°2011-1269 du 11 octobre 2011 portant création du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU l'arrêté conjoint en vigueur du préfet maritime de Méditerranée et du préfet des Pyrénées-Orientales n° 334/2022 du 17 novembre 2022, portant désignation des membres du conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération du 10 octobre 2014 adoptant le plan de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion ;
- VU la délibération 2022-02 du 07 janvier 2022 approuvant la modification du règlement intérieur du Parc naturel marin du golfe du Lion ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint et que le conseil de gestion peut valablement délibérer ;

CONSIDERANT la proposition de procès-verbal du conseil de gestion du 31 mars 2023 ;

Article 1

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve à l'unanimité le procès-verbal ci-annexé de la session du conseil de gestion du 31 mars 2023, sans modification.

Article 2

Le Directeur de l'Office français de la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération.

Article 3

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'OFB.

Serge PALLARES

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'S. Pallares', with a large, sweeping flourish underneath.

Président du conseil de gestion

33^{ème} CONSEIL DE GESTION DU PARC NATUREL MARIN DU GOLFE DU LION

PROCES VERBAL DE SEANCE

du conseil de gestion du 31 Mars 2023

à Argelès-sur-Mer

Membres participants au conseil de gestion

Présidence du conseil de gestion

- Serge PALLARES - Union des villes portuaires d'Occitanie
- Hermeline MALHERBE - Conseil du Département 66
- Didier CODORNIU - Syndicat mixte chargé de la gestion du parc naturel régional de la Narbonnaise

Catégorie des services de l'État

- Stéphane PERON - représentant la DIRM
- Laurent SCHEYER - représentant la DREAL Occitanie
- Cyril VANROYE - représentant la DDTM/DML
- Nicolas MAIRE – Sous-directeur DDTM représentant le Préfet maritime chargé de l'action de l'Etat en mer

Catégorie des collectivités territoriales et leurs groupements

- Antoine PARRA – Communauté de commune Albères Côte Vermeille Illibéris
- Marie-Laure GUIRADO – Commune du Barcarès
- Virginie PROTEILS - Commune de Torreilles
- Stéphane LODA – Commune de Canet en Roussillon
- Didier LAFOND – Commune d'Argelès-sur-Mer
- Jean-Pierre GILLERY – Commune de Collioure
- Gregory MARTY – Commune de Port-Vendres
- Jean-Michel SOLE - Commune de Banyuls-sur-Mer
- Jérôme CANOVAS – Commune de Cerbère

Catégorie des organisations professionnelles

- Laurent BARREDA – Chambre d'agriculture Roussillon
- André JOFFRE - Chambre de commerce et d'industrie de Perpignan et des PO
- François POCH -FNEAPL - Aquatile plongée, plongée de loisirs
- Alain MEYER -GS3PO, entreprises professionnelles de plongée
- Guilhem HUBERT- Entreprise de transports maritime de passagers

Catégorie organisations d'usagers

- Jean-Claude HODEAU – FNPPSF
- Jean-Marie PEREZ – FFMP
- Pierre DUNAC – FFESSM
- Jacques DOUAY – FFV
- Jean-Marie RAY – FNPSA

Catégorie des parcs naturels régionaux, des aires marines protégées, des associations de protection de l'environnement et du patrimoine culturel, et des personnalités qualifiées

- Martine ROLAND – gestionnaire de la réserve naturelle nationale marine de Cerbère Banyuls
- Jacques ROCHER – GAPAMAR
- Jean-Marie MARCASSIN – ASAME
- Pascal ROMANS – CCN des Pyrénées-Orientales
- Joseph HIARD – Groupement ornithologique du Roussillon
- Bruno VOLLAND- association Charles FLAHAULT
- Yves DESDEVISES – Observatoire Océanologique de Banyuls-sur-Mer
- Maria RUYSSSEN – IFREMER
- Philippe LENFANT – UPVD
- Nicolas ROBIN – UVPD
- Nathalie REGOND-PLANAS – Pays Pyrénées Méditerranée
- Frédérique VIARD - CNRS

Procurations

- Loïc LINARES - CEPRALMAR, pouvoir à Didier CODORNIU, syndicat mixte chargé de la gestion du parc naturel régional de la Narbonnaise
- Catherine PIANTE - WW France, pouvoir à Philippe LENFANT, UPVD

Commissaires du gouvernement

- Nicolas MAIRE – Directeur adjoint DDTM représentant le Préfet maritime de la Méditerranée
- Jean-Marie BASSAGET-sous-préfet de Céret représentant le Préfet des Pyrénées-Orientales

Invités et accompagnants

F. CADENE (Réserve Marine de Cerbère-Banyuls) ; M-L LICARI (CD 66), François-Xavier HALLE (CCACVI) ; Aimé MERIGNAC ; E. VANPEPERSTRAETE (La Région Occitanie) ; Marie TCHAKERIAN (La Région Occitanie)

Introduction et ouverture de session

Serge PALLARES démarre la séance du conseil de gestion avec une minute de silence observée pour le pêcheur Sébastien GRACIA, décédé accidentellement sur l'étang de Salse-Leucate.

Information des derniers recrutements au sein du parc marin avec un CDD de 6 mois en renfort pour le projet « requin peau bleue », de 3 contrats « service-civique » et prochainement de 2 autres « service civique sur la ZMEL ».

Il est notifié le départ prochain de Romain HUBERT (chef d'unité) ainsi que le départ à la retraite de Victoria MAGENTI (chargée de mission patrimoine culturel), une des anciennes du parc marin. Il lui sera rendu un hommage en fin de conseil de gestion, accompagné de la présentation du livre d'Aimé

MÉRIGNAC – Converses de Casot – édité avec le soutien du Parc.

Il remercie les participants qui ont répondu présent au prochain séminaire du 13 avril et informe la prochaine diffusion d'une lettre d'information électronique – newsletter du Parc - faisant part de l'action et de l'actualité du parc marin destinée aux membres du conseil de gestion (présentation faite par Marie MORINEAUX, chargée de com). Cette newsletter n'est pas confidentielle et pourra être partagée simplement en s'inscrivant pour la recevoir par messagerie.

1. Approbation de l'ordre du jour

La proposition de l'ordre du jour est adoptée à l'unanimité.

2. Adoption du PV du conseil de gestion du 30/11/2022

(Document diffusé avec le dossier de séance)

Le procès-verbal du dernier conseil de gestion du 30/11/2022 est soumis à approbation.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le procès-verbal de la session du conseil de gestion du 30 novembre 2022.

Vote à l'unanimité

Délibération n° 2023-001

3. Présentation et adoption du rapport d'activité 2022

(Document diffusé avec le dossier de séance)

Présentation faite par Marc DUMONTIER, Alizée MARTIN, Gregory AGIN et Bruno FERRARI.

J-P GILLERY de la commune de Collioure interpelle du nombre important d'infractions relevées.

Bruno FERRARI précise les règles de procédures de contrôle menées au sein du parc marin. Le reste des infractions relève du travail de la DDTM ou du procureur pour les réponses pénales avec un rappel à la Loi et un courrier tourné vers la sensibilisation plus que la répression.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le rapport d'activités 2022 sans modification.

Délibération n°2023-002

4. Présentation et adoption du programme d'action 2023 (Document diffusé avec le dossier de séance)

Serge PALLARES demande sur ce point d'adosser le diaporama au PV du Conseil de Gestion.

Présentation faite par Elisa GEMEHL concernant le projet DYNATC (plan raisonné de nettoyage des plages au sein du parc marin naturel marin du golfe du Lion).

Présentation de l'action de mise en défens d'espèces d'oiseaux par Thierry AUGA BASCOU sur le littoral de la commune de Torreilles.

Laurent SCHEYER de la DREAL s'interroge concernant la vulnérabilité à la présence future d'éoliennes en mer sur ces oiseaux (gravelots à collier interrompu et sterne naine). En effet, l'Etat rencontre une difficulté à trouver des mesures compensatoires efficaces pour l'avifaune. Les actions de conservation et de gestion du dérangement de la nidification de ces espèces à terre, présentées ici, fourniraient une belle occasion de mobiliser des moyens par ce biais.

Thierry AUGA BASCOU indique que ces espèces ne sont pas concernées par les éoliennes en mer.

Serge PALLARES souhaite que le parc marin intensifie ces opérations et les suivis dans le sens de la préservation du milieu et ceci avec le soutien de l'Etat.

Laurent SCHEYER confirme la difficulté à laquelle est confrontée les maîtres d'ouvrage pour définir les éventuelles mesures compensatoires. Ce sujet est activement exploré par l'Etat et les scientifiques.

Alizée MARTIN, chargée de mission, s'occupe de présenter de la démarche « bateau bleu ». En fin d'après-midi la convention sera signée avec une douzaine d'opérateurs prêts à s'engager auprès du Parc et de la fédération des industries nautiques.

*Un point d'information de Marie MORINEAUX et Gilles ESPOSITO est proposé sur le projet d'exposition immersive au Biodiversarium et Oniria. Il est rappelé que l'inauguration de cette nouvelle exposition immersive, installée dans l'espace en accès libre du hall de l'aquarium du Biodiversarium est prévue, le **vendredi 21 avril 2023 à Banyuls sur Mer.***

Laurent SCHEYER rappelle qu'il existe un « fond vert sur la stratégie nationale biodiversité », doté d'un montant assez conséquent ouvert à toutes les collectivités et éligible y compris aux associations.

Présentation faite par Marc DUMONTIER concernant le Projet MOUVBLUE qui, sur des financements de France Relance en partenariat avec l'IFREMER et l'université de Perpignan, s'intéresse à l'étude du requin peau bleue pour une meilleure compréhension du statut de l'espèce dans les eaux du parc.

Serge PALLARES remercie les différentes présentations et passe au vote.

Le conseil de gestion du Parc naturel marin du golfe du Lion approuve le programme d'action 2023.

Délibération n°2023-003

5. Point d'avancement de la stratégie « zone de protection forte »

Hervé MAGNIN balaye un rapide historique de ce dossier ZPF au sein du Parc, amorcé en décembre 2018 avec le séminaire « cartes sur tables » à Banyuls, puis l'installation d'un groupe de travail en juin 2019. A l'annonce du projet d'extension de la Réserve marine l'été 2020, il a été suivi d'une réponse favorable de l'Etat en décembre de la même année. Le parc a acté son engagement à soutenir ce projet avec ses moyens et prioriser sa stratégie ZPF sur la côte Vermeille.

Hermeline MALHERBE récapitule les différentes étapes de la concertation à travers plusieurs temps forts organisés. Une réunion de restitution finale est prévue début juin sous l'égide du Préfet des PO et à laquelle les membres du CG seront conviés.

Frédéric CADENE – conservateur de la réserve – présente la démarche non obligatoire qui a été voulue par la présidente sur une durée de 14 mois. La démarche de concertation est installée dans un cadre précisant la volonté de doubler la surface minima, en prévoyant une ou plusieurs zones de protection renforcées et d'éventuelles ZPF portées complémentaires.

Il y a eu la réunion de lancement à Banyuls (présentiel et visio), suivie d'ateliers avec les acteurs et de réunions publiques puis un point avec les services de l'Etat. Des pistes de réflexion scénario ont pu être lancées. L'analyse des avis formulés lors des ateliers a été faite tout en prenant en compte les retours des réunions publiques et des plateformes de débat en ligne Cartodébat.

Hervé MAGNIN précise que la fin de ce parcours de concertation sur la côte rocheuse ne s'arrête pas là pour le parc qui doit poursuivre sa stratégie de déploiement des ZPF. La poursuite du travail ZPF est proposée sur une nouvelle zone biogéographique – celle de la côte sableuse. L'accompagnement des partenaires scientifiques de l'UPVD sur la scénarisation des enjeux, ainsi que celui de l'UMPV avec les bureaux d'étude LISODE et Cartodebat sur le volet méthode de concertation se poursuivront. Pour rappel la Région porte dans son arrêté de travaux de Port-la-Nouvelle l'obligation de trouver une ZPF en milieu sédimentaire. Cette perspective offrirait au Parc une opportunité de trouver ce site sur son territoire qui converge avec sa stratégie en cours.

Hermeline MALHERBE considère que cette mesure compensatoire pourrait être recherchée ailleurs que sur le département, de manière à se réserver la possibilité de répondre plus prioritairement à des futurs besoins de compensations émanant des ports du Parc.

Hervé MAGNIN rappelle que la question des ZPF concerne le parc au sens large et que le territoire est vaste. Cette opportunité est libre de pouvoir répondre demain à d'autres sollicitations. A titre d'exemple, il remémore le cas du port de Port-Vendres avec le quai Dezoum, sur lequel le Parc en son temps, avait proposé en compensation la destruction de matie morte de posidonie, la réalisation de la ZMEL de Paulilles. Par ailleurs, les critères définissant une ZPF impliquent notamment qu'elle soit contenue dans une aire marine protégée dotée de moyens de contrôle, conditions que le parc remplit.

Serge PALLARES rajoute que sur les ZPF, la note de cadrage du décret est toujours entre les mains des services de l'Etat. Les modalités d'application sont donc encore floues.

Jean-Pierre GILLERY de la commune de Collioure demande des précisions concernant la future date de proposition de restitution publique, à savoir si les membres du CG seront mélangés avec le grand public. Auquel cas, il suggère qu'une présentation préalable soit organisée à l'attention d'un Conseil pourquoi pas dédié.

Hermeline MALHERBE précise que la réunion en préparation sera « institutionnelle » avec l'ensemble des acteurs qui ont participé aux travaux et non le grand public. Une éventuelle réunion avec uniquement les membres du conseil de gestion est possible aussi.

Philippe LENFANT précise à propos du GT ZPF auquel il coanime que le travail sera relancé en septembre prochain avec ou sans les éléments de cadrage national attendus. Comme sur la côte rocheuse, la démarche s'attachera à rechercher la complémentarité entre des Zones de protection renforcées (ZPR) où les pressions seront drastiquement réduites et des zones de protection partielle plus larges où les pressions seront contrôlées. Il rappelle qu'il y aura un bénéfice pour les activités de pêche et/ou récréatives. La question de la connectivité sera intégrée à la lumière des connaissances qui se renforcent sur le sujet.

6. Point d'information sur la Maison du parc à Argelès-sur-Mer

Hervé MAGNIN informe de la progression de l'installation prochaine de la maison du parc marin dont la commune d'Argelès-sur-Mer est le porteur de l'opération en tant que maître d'ouvrage (1 700 m² pour un montant total de 6,6 millions d'euros, le parc marin occupera environ 1/3). Elle sera implantée sur le parking des plaisanciers, au milieu du port en façade sud. Il décrit brièvement les prochaines étapes et rappelle que ce projet aura une performance environnementale (label bâtiment durable Occitanie) au-dessus des normes actuelles. Les salles de l'étage seront assez spacieuses pour accueillir le conseil de gestion en 2025.

7. Point d'information sur le séminaire mi-parcours du plan de gestion

Le déroulé du séminaire est expliqué par Hervé MAGNIN : la matinée sera dédiée à un débat interactif avec les participants autour des grands enjeux de la crise de la biodiversité en Méditerranée, suivi d'un échange avec les scientifiques invités et une intervention de l'Etat sur les politiques publiques (Laurent SCHEYER, directeur de l'écologie de la DREAL). La matinée sera conclue par une motion qui engage l'action du parc pour les 7 prochaines années. Trois prestigieux intervenants donneront une conférence : Gilles BŒUF, biologiste, ancien membre du conseil de gestion, ex-directeur du laboratoire Arago à Banyuls, ex-président du Muséum national d'histoire naturelle ; Wolfgang CRAMER, géographe collabore avec le GIEC et enfin Denis LACROIX prospectiviste à l'IFREMER.

L'après-midi se déroulera sous forme d'ateliers participatifs dans l'idée de réfléchir aux objectifs à atteindre et par quelle mobilisation.

Serges PALLARES appelle l'assemblée à une participation aussi exemplaire que lors du précédent séminaire.

8. Questions diverses

Point A

La problématique de dessalement de l'eau de mer pour faire face à la sécheresse exceptionnelle qui touche le département est soulevée. Le parc marin doit absolument être associé à cet enjeu qui va le toucher directement. Dans les ports, l'UVPO a clairement recommandé que l'alimentation en eau sur les pontons soit coupée ainsi que sur les aires de carénage, exception faite des professionnels.

Il est demandé si une dérogation est prévue pour les professionnels de plongée, où le rinçage du matériel reste possible. François POCH informe de l'existence dans certains ports d'une carte magnétique dédiée aux propriétaires d'emplacements afin de mieux réguler l'utilisation de l'eau potable.

Serge PALLARES indique qu'il n'y en a pas partout, au vu du coût très élevé de ces bornes (1500 euros l'unité).

Il est rappelé la situation critique pourrait conduire à ce que des communes puissent être privées d'eau. Les communes sont encouragées à faire des plans d'économie d'eau au plus tôt, préalables à toute demande de dérogation aux restrictions.

Stéphane LODA annonce l'installation prochaine dans sa commune d'unités de désalinisation pour le port.

Les communes de Banyuls-sur-Mer et de Cerbère optent pour la fermeture des pontons avec des dérogations spécifiques, dans un souci d'économie.

La commune de Collioure revendique la suppression des douches sur ses plages.

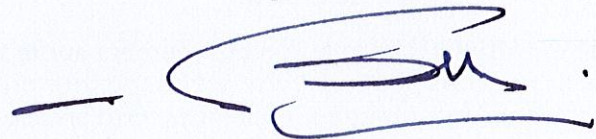
Point B

Présentation du livre « converses de casot » par Aimé MERIGNAC, offert à l'ensemble du conseil de gestion. Il témoigne la mémoire des gens de mer, des pêcheurs tout particulièrement, qui ont occupé ce littoral catalan il y a seulement quelques générations. Il remercie le Parc marin et en particulier Victoria MAGENTI pour son soutien à l'édition de ce livre.

Marc DUMONTIER rend hommage à Victoria MAGENTI – chargée de mission au patrimoine culturel – pour son départ à la retraite. Il retrace son parcours depuis la mission de création du parc marin en 2006, puis la période de la rédaction du plan de gestion et plus récemment son action sur le patrimoine culturel. Il remémore les essais de pré-remontage de l'épave romaine « Port-Vendres 1 » et la réalisation d'un film d'animation plusieurs fois primé et une exposition photo « vis sa vie » à l'atelier des barques, qui sera exposée au château royal de Collioure de mai à août. Puis il y a eu les 7 converses des Tavernes avec l'assistance du musée de Palamos sur différentes thématiques, le travail de préservation et de valorisation des barques catalanes au travers des appels à projet et enfin le projet d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de la navigation à la voile latine porté par 5 pays. Enfin, récemment et pour mettre en valeur une partie de la collecte de mémoire que Victoria a réalisé au travers de nombreuses interviews, tout le monde se souviendra de la parution du bel ouvrage « mémoire et cuisine des gens de mer ».

Clôture et levée de séance.

Serge PALLARES



Président du Conseil de gestion

La commune d'Argelès-sur-Mer a choisi la réduction de la pression de l'eau arrivant aux ménages, des coupures d'eau risquent d'arriver faute de mesures suffisantes.

Hermeline MALHERBE s'inquiète sur l'impact environnemental des rejets de saumure lié à la désalinisation toujours en cours d'étude, alors que plusieurs solutions sont à l'étude pour utiliser le moins d'eau possible. Elle regrette le retard de la France par rapport à d'autres pays européens concernant l'utilisation des eaux de station d'épuration.

Didier CODORNIU soucieux de voir les pistes de travail proposées, souhaiterait une accélération de la réflexion sur une plus grande échelle, toute la Région est impactée.

Laurent SCHEYER informe qu'un service spécifique gère l'instruction de ces demandes qui risquent de se multiplier. Concernant la réutilisation des eaux traitées, une évolution du cadre réglementaire actuel est en discussion et pourrait créer de nouvelles conditions et ouvrir quelques perspectives.

Jean-Michel SOLE soulève la problématique de l'eau pour la viticulture en général et rappelle l'importance de la responsabilité partagée des utilisateurs sur les économies.

Hermeline MALHERBE informe de la décision d'arrêter l'arrosage de la pépinière départementale. Elle souligne l'importance de poursuivre les efforts pour préserver l'eau, notamment sur les fuites dans les réseaux.

Le sous-préfet BASSAGET rejoint le maire de Banyuls et alerte la situation de crise actuelle qui risque de se renforcer et où il faudra impérativement rationaliser l'économie de l'eau potable. L'effort de tout un chacun est sollicité et perturbera inévitablement l'activité humaine.

Serge PALLARES rappelle qu'un arrêté de crise, c'est l'arrêt total de l'utilisation de l'eau à d'autres fins que celle de l'eau potable.

Guilhem HUBERT soulève son étonnement sur le fait que cette crise est annoncée depuis longtemps et que les pouvoirs publics n'en n'ont pas du tout pris la mesure. Les contraintes qui pèsent maintenant sur les activités économiques auraient pu être anticipées.

Serge PALLARES referme cette parenthèse inutile dans ce moment de crise et rappelle que la désalinisation de l'eau de mer est certainement la moins bonne des solutions. On doit repenser en profondeur notre rapport l'eau, il est impossible de continuer comme avant.

La DDTM informe de l'ouverture de l'appel à projet du fond d'intervention maritime 2023 (FIM) afin d'accompagner les projets à l'échelle locale et soutenir le développement d'activités maritimes durables. La date butoir pour le dépôt des dossiers est fixée au 16 avril 2023.